

# FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Guide pratique à destination  
des entreprises



Comprendre la réforme,  
anticiper les changements  
et préparer votre entreprise  
avec **ArkeUp**



Une réforme majeure  
dès 2026



Conformité  
et sécurité



Anticiper aujourd'hui,  
gagner demain



Odoo & ArkeUp,  
vos alliés pour réussir

# C'est quoi la Facturation Électronique ?

La **facturation électronique** est une réforme issue du programme européen **ViDA** (*VAT in the Digital Age*), elle gravite autour de 04 objectifs :

- Lutter contre la fraude fiscale en matière de TVA grâce aux recoupements automatisés (*Entre 10 et 20 milliards d'€/an*).
- Disposer d'une connaissance dynamique de l'activité des entreprises pour optimiser le pilotage de la politique économique.
- Accroître la compétitivité des entreprises en réduisant les charges administratives de traitement des factures.
- Optimiser les déclarations pré-remplies de TVA.

Cette réforme repose sur la généralisation progressive de la facturation électronique et du reporting numérique entre entreprises.

**La France** déploie cette réforme progressivement **à partir du 01 septembre 2026**, constituant ainsi une première étape vers l'objectif européen fixé à l'horizon 2030, date à laquelle les échanges électroniques de factures deviendront la norme à l'échelle de l'Union Européenne.

Définitions :

- **La facturation électronique** correspond à l'émission, la transmission et la réception d'une facture sous format électronique entre deux entreprises. Contrairement à une facture PDF classique envoyée par e-mail, une facture électronique contient des données structurées permettant son traitement automatique par les logiciels de gestion, les plateformes agréées et l'administration fiscale.  
**On l'appelle E-Facturation.**
- **L'e-reporting** correspond à l'obligation de transmettre à l'administration fiscale certaines données de transaction qui ne sont pas couvertes par l'e-facturation. Les informations transmises comprennent notamment les montants facturés, les montants de TVA et les données de paiement requises par l'administration fiscale. Complémentaire à l'e-facturation, l'e-reporting permet à l'administration fiscale de disposer d'une vision globale de l'activité économique des entreprises et de renforcer les contrôles liés à la TVA.  
**On l'appelle E-Reporting.**

**Information à retenir :** L'**e-facturation** concerne l'échange des factures électroniques entre sociétés, tandis que l'**e-reporting** concerne la transmission des données de transactions non couvertes par l'e-facturation à l'administration fiscale.

## C'est quoi une plateforme Agréée (PA) ?

Une **Plateforme Agréée (PA)**, anciennement appelée **PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaire)**, est un prestataire privé habilité par l'État français pour assurer les échanges de factures électroniques entre les entreprises et l'administration fiscale.

Elle joue le rôle d'intermédiaire de confiance sécurisé entre les fournisseurs, les clients et la DGFIP (*Direction Générale des Finances Publiques*).

La Plateforme Agréée assure trois missions principales :

- **Émission et réception des factures électroniques (e-facturation)**  
Elle permet d'envoyer et de recevoir des factures électroniques dans les formats conformes à la réglementation.
- **Contrôle de conformité (e-facturation)**  
Elle vérifie automatiquement que les factures respectent les exigences légales et contiennent l'ensemble des informations obligatoires.
- **Transmission des données fiscales (e-reporting)**  
Elle transmet automatiquement à l'administration fiscale les données requises concernant certaines opérations qui ne font pas l'objet d'une facture électronique.

L'e-reporting concerne notamment :

- Les ventes réalisées auprès de particuliers (BtoC).
- Les opérations réalisées avec des entreprises situées à l'international.
- Certaines informations relatives aux encaissements et paiements sont soumises à la TVA.

Sans Plateforme Agréée, une entreprise ne pourra pas respecter ses obligations liées à la réforme de la facturation électronique.

**Information à retenir :** Une Plateforme Agréée est l'intermédiaire obligatoire qui permet d'échanger des factures électroniques conformes et de transmettre les données requises à l'administration fiscale.

# Obligations légales de la Facture Électronique

## Les formats obligatoires de factures électroniques



### 01 Factur-X

Le format hybride français, lisible par l'humain et exploitable par les systèmes.

**QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Factur-X est un format mixte qui intègre un PDF lisible par l'humain et un fichier XML structuré conforme au standard français.

**POINTS CLÉS**

- ✓ Format hybride : PDF + données XML intégrées
- ✓ Basé sur la norme EN 16931
- ✓ Utilisé en France et en Europe
- ✓ Facile à lire, à archiver et à partager



### 02 UN/CEFACT CII

Le format international conçu pour les échanges B2B complexes.

**QU'EST-CE QUE C'EST ?**

UN/CEFACT CII (Cross Industry Invoice) est un format 100% XML développé par les Nations Unies pour standardiser les factures dans le monde entier.

**POINTS CLÉS**

- ✓ 100% XML, entièrement structuré
- ✓ Standard international (UN/CEFACT)
- ✓ Adapté aux échanges B2B complexes et internationaux
- ✓ Très riche en données et en flexibilité



### 03 UBL 2.1

Le format universel pour l'échange de documents électroniques.

**QU'EST-CE QUE C'EST ?**

UBL (Universal Business Language) 2.1 est un format XML universel utilisé pour représenter des documents commerciaux, dont les factures électroniques.

**POINTS CLÉS**

- ✓ 100% XML, universel et standardisé
- ✓ Version 2.1 largement adoptée
- ✓ Interopérable avec de nombreuses plateformes
- ✓ Recommandé par la norme européenne EN 16931



### À retenir

Ces 3 formats sont reconnus par la réglementation européenne (norme et peuvent être utilisés via une Plateforme Agréée (PA) telle qu'Odoo.

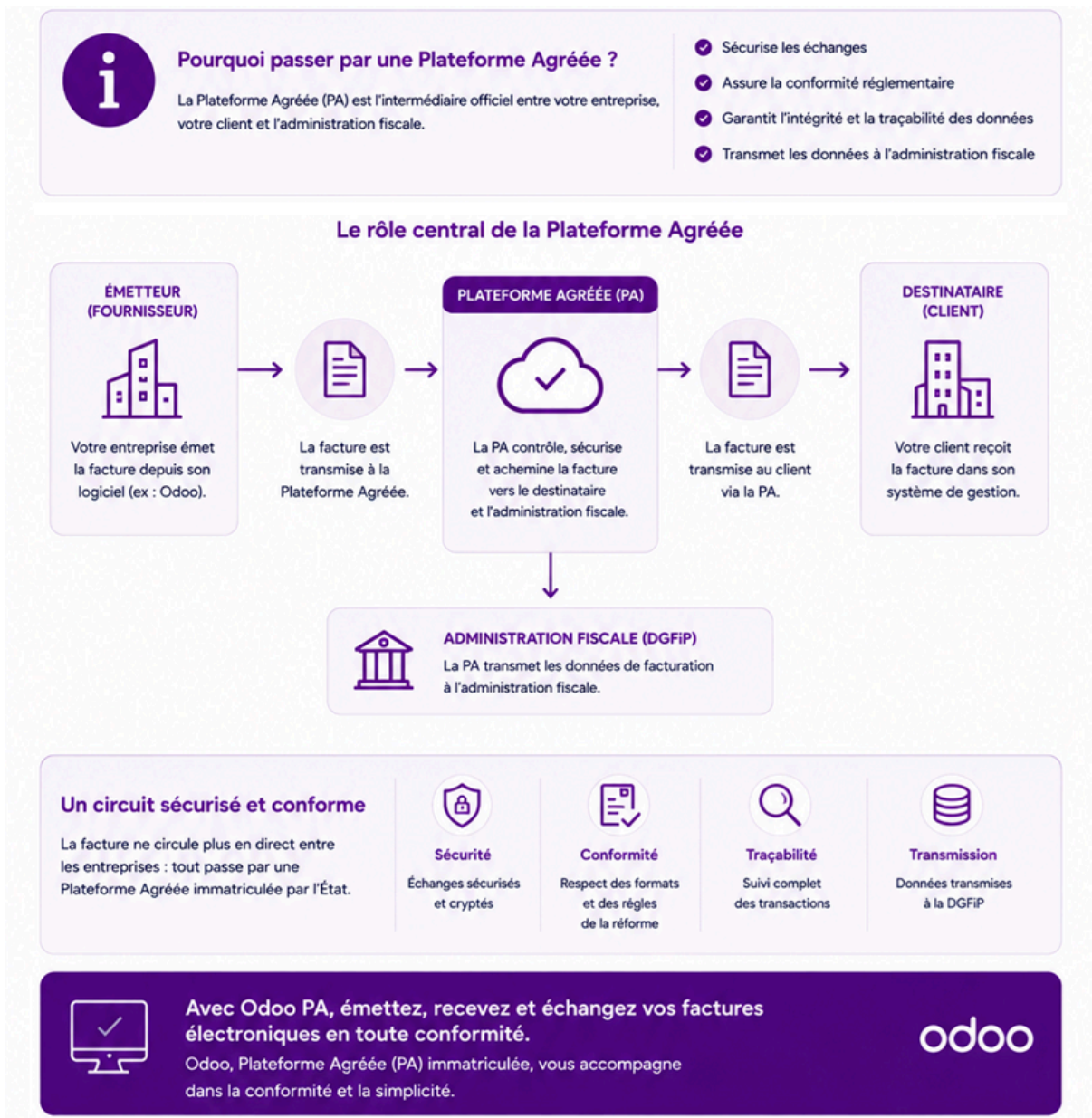
 <h4>Conformes</h4> <p>Respectent la norme européenne EN 16931 et la réglementation française.</p>	 <h4>Interopérables</h4> <p>Permettent des échanges sécurisés entre toutes les plateformes agréées et partenaires.</p>	 <h4>Sécurisés</h4> <p>Garantissent l'intégrité, la traçabilité et la confidentialité des échanges.</p>	 <h4>Pérennes</h4> <p>Des standards reconnus et évolutifs pour accompagner votre croissance.</p>
---	---	--	---



Avec Odoo PA, émettez, recevez et échangez vos factures électroniques dans l'un de ces formats en toute conformité. Odoo prend en charge nativement Factur-X, UBL 2.1 et UN/CEFACT CII pour répondre à tous vos besoins.



# L'envoi des factures électroniques via une PA



## Caractéristiques & mentions obligatoires sur une facture

Pour être conforme à la réforme de la facturation électronique, votre facture doit obligatoirement contenir certaines informations clés.



### 5 mentions obligatoires à ne pas oublier

Ces informations doivent être présentes et correctement renseignées dans le format électronique de la facture.

01



#### Numéro SIREN (registre national des entreprises)

Identifiant unique de l'entreprise.

02



#### Numéro TVA Intracommunautaire

Identifiant fiscal Européen.

03



#### Adresse de livraison (si différente)

Distincte de l'adresse de facturation.

04



#### Type d'opération (Biens, services, mixtes)

Nature exclusive ou mixte des opérations.

05



#### Mention "Option pour le paiement de la taxe d'après les débits"

Si applicable (TVA à la facturation).



#### Facture non conforme = Facture rejetée

Si l'une de ces mentions obligatoires est absente ou incorrecte, la facture sera rejetée par la Plateforme Agréée (PA) et ne pourra pas être transmise au destinataire ni à l'administration fiscale.



#### Bon à savoir

Ces mentions permettent d'assurer la traçabilité, la conformité fiscale et la bonne transmission des données à l'administration (DGFiP).



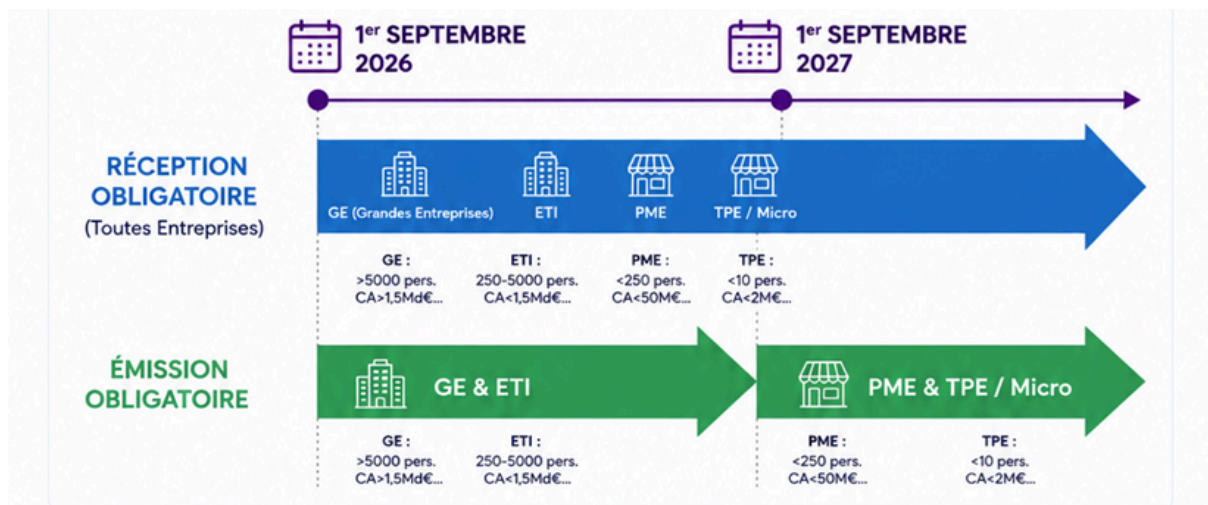
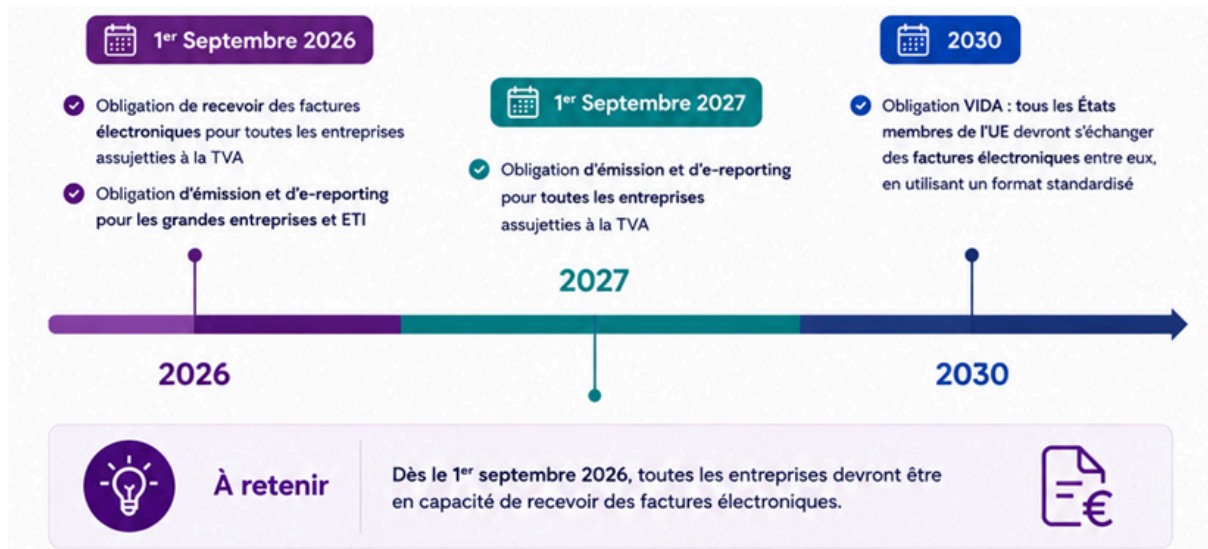
Avec Odoo PA, vos factures sont conformes, sécurisées et transmises automatiquement.

Odoo vérifie la présence de toutes les mentions obligatoires avant l'envoi via la Plateforme Agréée.

odoo

# Planning de la réforme sur la Facturation Électronique

La réforme de la facturation électronique s'applique progressivement à toutes les entreprises assujetties à la TVA.



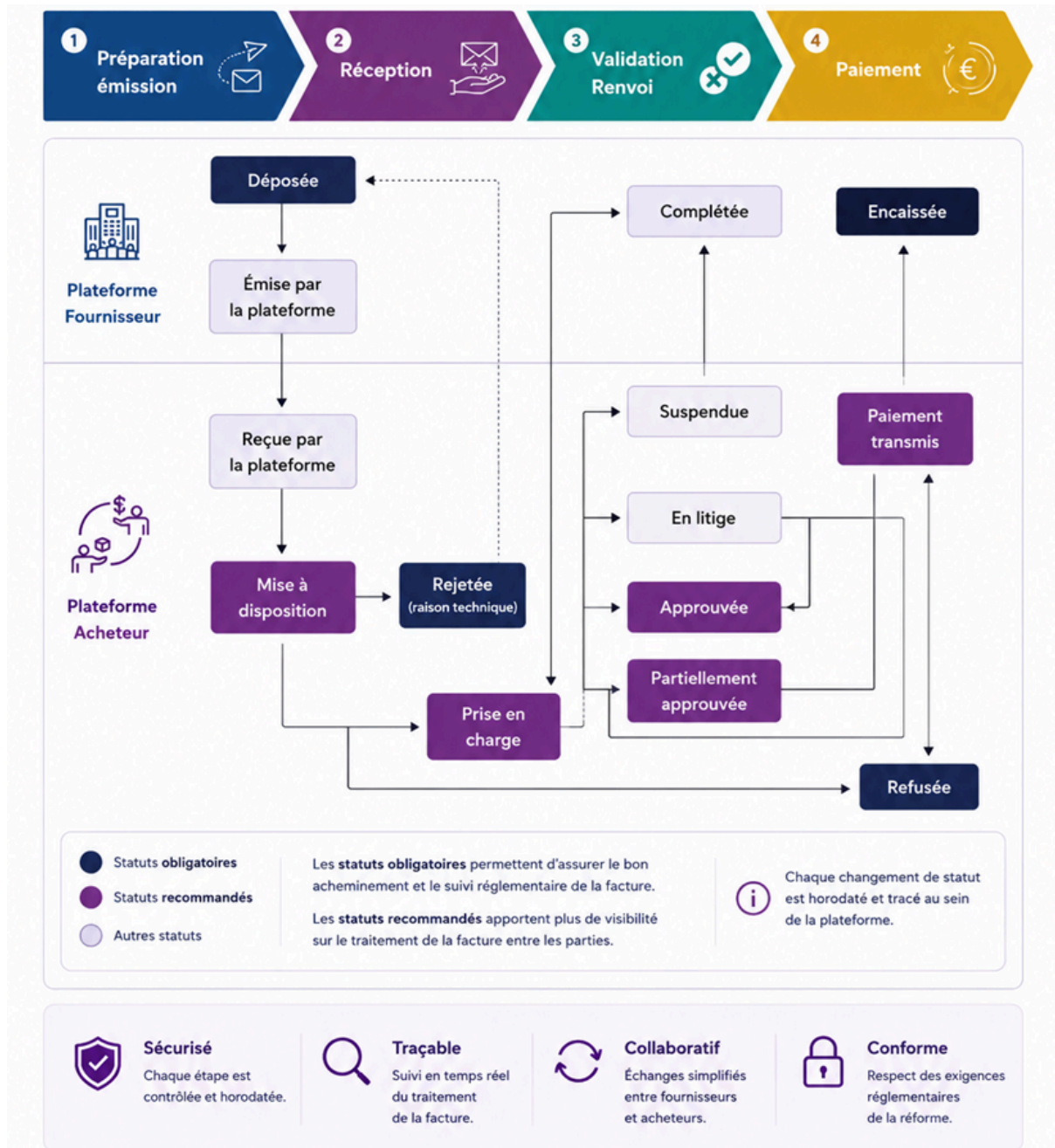
**Enjeu clé** | Anticipez dès maintenant pour être prêt à temps : choisissez votre Plateforme Agréée et adaptez vos processus.

**Avec Odoo PA, soyez conforme à la réforme**  
 Odoo, Plateforme Agréée (PA) immatriculée, vous accompagne à chaque étape de votre mise en conformité.

**odoo**

# Statuts des factures électroniques







De l'émission au paiement, chaque étape de la facturation électronique est sécurisée et tracée via la plateforme agréée (PA).



# Sanctions pour non-respect des obligations

Des sanctions sont prévues en cas de non conformité avec la réforme.

**Une plateforme est obligatoire au 01 septembre 2026.**

 <h2>15 €</h2> <p>par facture, en cas de non-émission d'une facture sous format électronique.</p> <hr/>  <p>Plafonnée à 15 000 € par année civile.</p>	 <h2>250 €</h2> <p>par transmission, en cas de non-respect de l'obligation de e-reporting.</p> <hr/>  <p>Plafonnée à 15 000 € par année civile.</p>
 <h3>À retenir</h3> <p>Le respect des obligations de facturation électronique et de e-reporting est essentiel pour éviter ces sanctions financières.</p> 	

# Pratiques & secteurs d'activités - Norme AFNOR



La facturation électronique ne repose pas sur un **flux unique**.  
Chaque secteur d'activité possède ses propres contraintes,  
ses processus métier et ses **spécificités** de facturation.

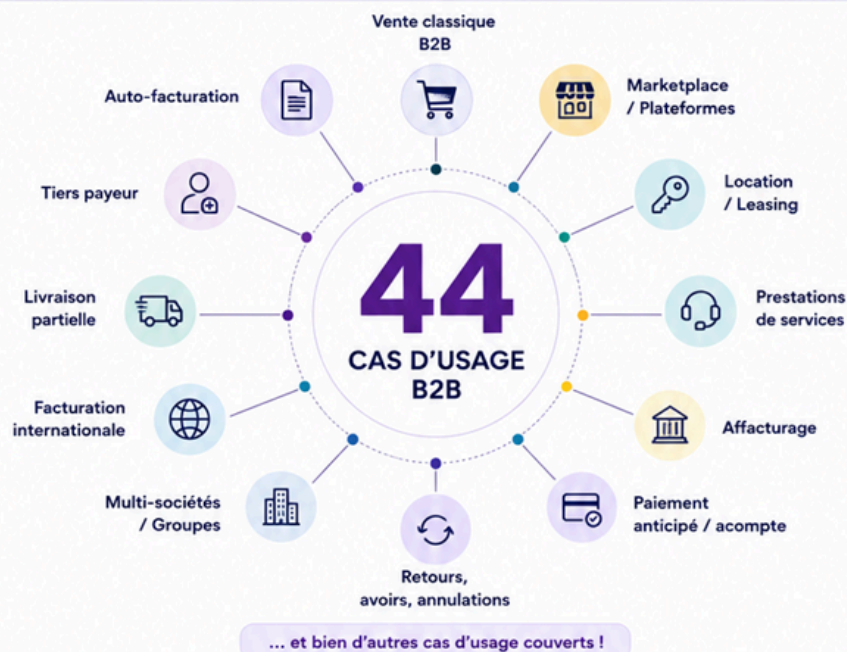
## La norme AFNOR comme référence



### Norme AFNOR FE XP Z12-014

Cette norme recense les 44 cas d'usage B2B identifiés comme nécessaires pour couvrir les principaux scénarios de facturation rencontrés par les entreprises françaises.

**afnor**  
NORMALISATION



# Pour rappel, Odoo c'est quoi ?

### Une seule plateforme pour tout gérer

CRM & Prospection	Ventes & Devis	Achats	Stocks & Logistique	Production	Comptabilité	Ressources Humaines	Support & SAV	Site Web & E-Commerce	Reporting & Tableaux de bord

### Comment fonctionne Odoo ?

Une plateforme unique, connectée et modulaire

Tous vos services travaillent sur les mêmes données, en temps réel, pour une meilleure collaboration et une prise de décision plus rapide.

### Les avantages d'un ERP intégré

- ✓ Une seule base de données fiable et sécurisée
- ✓ Plus de double saisie et moins d'erreurs
- ✓ Informations en temps réel et à jour
- ✓ Automatisation des processus et gain de productivité
- ✓ Collaboration optimale entre les services
- ✓ Évolutif et modulaire selon vos besoins

### Odoo en quelques chiffres

<b>+ 15 millions</b> d'utilisateurs dans le monde	<b>+ 100 000</b> entreprises utilisatrices	<b>+ 80</b> applications intégrées	<b>+ 40 langues</b> interface disponible dans le monde entier
---	--	------------------------------------	---

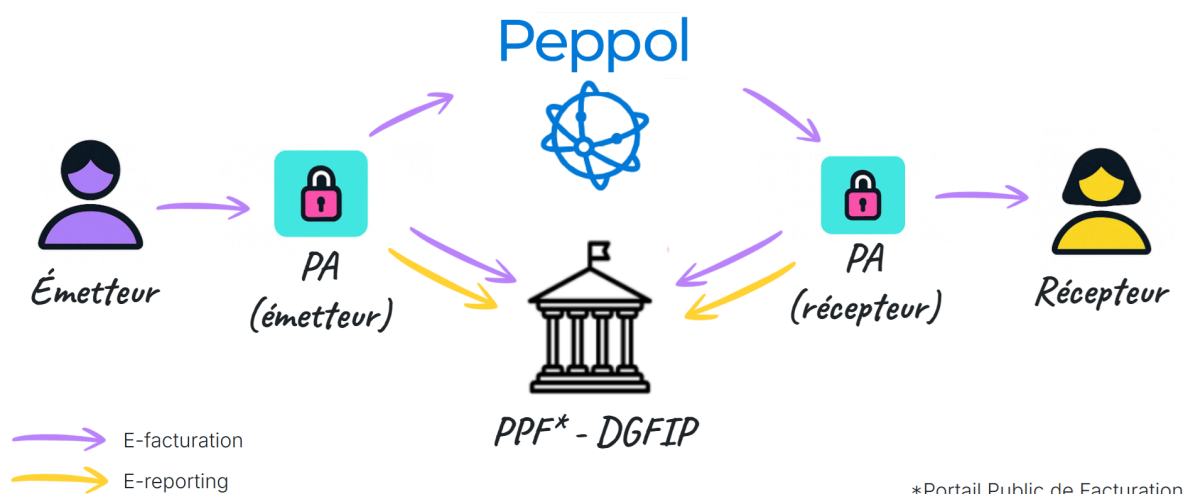
## Avec Odoo comment ça fonctionne ?

Odoo s'appuie sur le réseau **Peppol**. Le réseau **Pan-European Public Procurement On-Line (Peppol)**, est une plateforme sécurisée permettant l'échange de documents commerciaux numériques, tels que les factures. Il a été créé pour simplifier le processus d'achat à paiement entre les administrations publiques et leurs fournisseurs.

Initialement co-développé par la Commission européenne, Peppol a dépassé les frontières régionales pour devenir une norme mondiale reconnue en matière de facturation électronique. Son adoption se développe rapidement au-delà de l'Europe, le positionnant comme l'avenir de l'échange numérique de documents.

Pour la connexion à la **DGFIP**, c'est Odoo directement qui transmet de façon sécurisée les informations nécessaires.

**En résumé : Peppol** agit comme un gros centre de tri, et permet de connecter le PA Odoo (émetteur de la facture) au PA (récepteur) et inversement à travers un réseau sécurisé et conforme à la réforme européenne. Odoo transmet les informations nécessaires à la DGFIP directement. (E-Reporting).




Pour communiquer entre PA, il vous sera demandé de créer un end-point (*identifiant unique du PA*) afin d'émettre et recevoir les factures (*E-Facturation*) et envoyer les données fiscales à la DGFIP (*E-Reporting*). Chaque entreprise doit avoir un end-point.

Plusieurs formats possibles :

- Format standard : Siren\_Siret
- SIREN (Obligatoire) et un code suffixe (Texte libre, Facultatif)
- SIREN (Obligatoire), SIRET (Facultatif) et un code d'acheminement (Texte libre, Facultatif)


# La plateforme Agréée Odoo dans les détails

## Prérequis




### Compatibilité


La plateforme agréée Odoo est disponible sur Odoo Enterprise et Odoo Community.



✓ **Odoo Enterprise**  
Compatible




✓ **Odoo Community**  
Compatible




### Versions supportées


Les versions suivantes sont supportées pour l'utilisation de la plateforme agréée Odoo.



✓ **Odoo 17\***  
Compatible



✓ **Odoo 18**  
Compatible



✓ **Odoo 19 et +**  
Compatible

\* Le module de la version 17 est prévu en juillet 2026.

★ Les versions 19 et supérieures sont également prises en charge.

## Configuration essentielles



### 01 Paramètres - Sociétés

Siren + double authentification.  
Délai annuel 24h



### 02 Fiche client

Siren + N°TVA + Suffixe de routage + mode = plateforme agréée + format



### 03 Paramétrage des taxes

Code nature dans le XML  
(B = Biens, S = Services, M = Mixtes)



### 04 Périodicité TVA

Conditionne la fréquence des déclarations E-Reporting (DGFIP)  
Actuellement 10 jours\*

\*: selon votre régime de TVA (généralement tous les 10 jours au régime réel normal)

## Fonctionnement factures clients



# Fonctionnement factures Fournisseurs

01



## Le fournisseur envoie la facture via sa plateforme agréée

- ✓ Quel que soit son éditeur -  
Format UBL 2.1, FACTUR-X, CII

02



## Odoo crée le brouillon automatiquement

- ✓ La facture est créée automatiquement et apparaît dans le journal des achats sans ressaisie.

03



## Comptabilisation de la facture par l'utilisateur – Réponse automatique au fournisseur

- ✓ Odoo notifie l'état "Acceptée" dès que vous comptabilisez la facture.

04



## Vous refusez → Motif de refus obligatoire

- ✓ Vous indiquez un motif obligatoire de refus de la facture et Odoo notifie le fournisseur directement.



### Sécurisé et conforme

Échanges tracés, sécurisés et conformes à la réglementation.



Gain de temps  
et réduction  
des erreurs



Visibilité en  
temps réel sur  
le statut des factures



Conformité  
garantie avec  
la DGFIP



Un flux 100%  
digital et  
automatisé

## Les ventes hors circuit classique



### BtoC & International

Les ventes aux clients particuliers ne passent pas par le circuit BtoB (ci-dessus) mais doivent quand même être **déclarées**.



#### Déclarées automatiquement à la DGFIP

Toutes les ventes hors circuit sont incluses dans la déclaration périodique.



### Envoi tous les 10 jours

Odoo envoie tous les 10 jours les informations. À la fin de chaque période, une fenêtre s'ouvre et il suffit d'un clic pour envoyer.



Période de 10 jours



Fenêtre d'envoi



Envoi en 1 clic à la DGFIP



- ✓ En cas d'erreur, Odoo laisse quelques jours pour corriger et envoyer de nouveau à la DGFIP.
- ✓ Si des erreurs subsistent, Odoo enverra uniquement les éléments corrects et laissera en attente les erreurs à corriger.



#### Déclaration automatique à la DGFIP

Toutes vos ventes hors circuit sont déclarées sans action manuelle complexe.



#### Gain de temps et simplicité

Un envoi tous les 10 jours en 1 clic depuis Odoo.



#### Conformité garantie

Respect des obligations légales et réduction des risques.



#### Gestion des erreurs optimisée

Correction facilitée et envoi partiel des données correctes si nécessaire.

## Les **09 statuts** supportés sur Odoo

 <p><b>01</b></p> <p><b>Déposée</b></p> <p>Envoyé et soumise à la plateforme</p>	 <p><b>02</b></p> <p><b>Emise</b></p> <p>Transmise au destinataire (sur son PA)</p>	 <p><b>03</b></p> <p><b>Reçue</b></p> <p>PA destinataire réceptionné</p>
 <p><b>04</b></p> <p><b>Mise à disposition</b></p> <p>Accessible au destinataire</p>	 <p><b>05</b></p> <p><b>Approuvée</b></p> <p>Validée par le destinataire</p>	 <p><b>06</b></p> <p><b>Approuvée partiellement</b></p> <p>Validation partielle</p>
 <p><b>07</b></p> <p><b>Rejetée</b></p> <p>Rejeté par la plateforme (erreur)</p>	 <p><b>08</b></p> <p><b>Refusée</b></p> <p>Refus par le client</p>	 <p><b>09</b></p> <p><b>Encaissée</b></p> <p>Paiement confirmé</p>

 **Tous les statuts remontent automatiquement**  
Aucune action manuelle requise.

# Les 44 cas d'usage AFNOR supportés par Odoo

**01** 

**Facturation & Paiement**

- ✓ Facture d'acompte
- ✓ Facture finale après acompte
- ✓ Facture déjà payée
- ✓ Paiements mensuels
- ✓ Encaissement partiel
- ✓ Notes de débit
- ✓ Arrhes
- ✓ Escompte

**02** 

**Tiers payeurs & Intermédiaires**

- ✓ Tiers payeur
- ✓ Assureur
- ✓ Affacturage
- ✓ Marketplace
- ✓ Sous-traitance
- ✓ Co-traitance
- ✓ Mandat de facturation
- ✓ Auto-facturation

**03** 

**Notes de frais & Dépenses**

- ✓ Notes de frais
- ✓ Carte logée
- ✓ Débours
- ✓ Notes de restaurant
- ✓ Péages

**04** 

**International & TVA**

- ✓ B2B International
- ✓ Opérations triangulaires
- ✓ Livraisons intra-communautaires
- ✓ Détaxe
- ✓ Régime de marge
- ✓ DROM / COM / TAAF

**05** 

**Cas avancés**

- ✓ Assujetti unique
- ✓ Sociétés en participation
- ✓ Barter (échange de biens / services)
- ✓ Compensation / Netting
- ✓ Factures multi-vendeurs
- ✓ Factures mixtes

**06** 

**Cas techniques**

- ✓ Sous-lignes
- ✓ Réserve contractuelle
- ✓ Données sensibles
- ✓ Bons cadeaux
- ✓ Cartes cadeaux
- ✓ Etc.

 **Les cas les plus courants sont tous natifs à Odoo**

Odoo intègre nativement la majorité des scénarios métier pour une gestion simplifiée et conforme.

 **Les cas manquants développés sur mesure**

Si un cas spécifique n'est pas disponible nativement, nos équipes peuvent le développer sur mesure selon vos besoins.

 **ArkeUp, partenaire de confiance**

En tant que Odoo Gold Partner, nos experts vous accompagnent à chaque étape pour garantir votre conformité et votre succès.

 **44 cas d'usage AFNOR couverts à 100% par Odoo (version PA)**  
 Conformité assurée • Flexibilité totale • Évolutif selon vos besoins

 **Conformité. Sécurité. Automatisation.**

Odoo, votre partenaire de confiance pour une facturation électronique sans contrainte.



# La réforme approche



## PLAN D'ACTION avant le 01 septembre 2026



Date clé  
**01 septembre  
2026**

### 01. ACTIONS NUMÉRIQUES

01

#### Vérifier la version Odoo



- V17 minimum, mais la version V18 minimum est conseillée
- Si votre version est antérieure il faut réaliser une montée de version

02

#### Paramétrage dans Odoo



- Installation des modules "France - E-Invoicing" (Approved Platform) (I10n\_fr\_pdp) et si POS "France - E-reporting for POS" (I10n\_fr\_pdp\_pos)
- Paramétrages des modules facturation / comptabilité
- Définir le format de facture électronique

03

#### S'inscrire sur l'annuaire gouvernemental (PPF)



04

#### Choisir une Plateforme Agréée (PA)



- Validation du prestataire retenu
- Activation des services

### 02. ACTIONS SUR LES PROCESSUS INTERNES

01

#### Veiller à la complétude des données



- "Sirénisation"
- Audit des fiches tiers sur les données obligatoires
- Données complémentaires liées aux cas d'usage

02

#### Lister et cartographier vos cas d'usage



- Selon les flux métier et process de facturation
- Cas simple, cas de délégation, cas sectoriel,...

03

#### Identifier le cycle de vie des factures et leurs statuts



- Cycle de vie complet
- Gestion des validations et rejets
- Dont certains sont liés aux cas d'usage

04

#### Identifier les flux e-invoicing et e-reporting



- E-invoicing
- E-reporting
- Périodicité distinctes

05

#### Échanger et prendre conseil auprès de l'expert-comptable



06

#### Être accompagné par votre intégrateur Odoo



### 03. ACTIONS ORGANISATION

01

#### Désigner un référent interne



- Connaisseur du sujet
- Des process internes
- Des interlocuteurs principaux

02

#### Communiquer autour de la réforme auprès des acteurs concernés



- Finance / Comptabilité
- Ventes
- Achats
- Autres services concernés

03

#### Former les équipes



- Aux nouveaux process
- Aux nouveaux outils
- À la nouvelle terminologie



#### À RETENIR

La réussite de la réforme repose sur trois piliers complémentaires.



**LA TECHNIQUE**  
Des outils et des paramétrages adaptés



**LES PROCESSUS**  
Des données fiables et des processus maîtrisés



**L'ORGANISATION**  
Des équipes informées, formées et mobilisées



Plus la préparation démarre tôt, plus la mise en conformité sera simple au 01 septembre 2026.



Anticiper aujourd'hui, c'est **sécuriser votre activité** demain !

# FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

01.



## GÉNÉRALITÉS SUR LA RÉFORME ET ODOO

Les réponses aux questions les plus fréquentes pour comprendre l'essentiel.



### EN RÉSUMÉ

Odoo s'adapte à la réforme sans bouleverser vos usages et vous accompagne avec une solution conforme, évolutive et sans surcoût.



Qu'est-ce qui change dans mon Odoo actuel ?

- ✓ (Presque) toutes les fonctionnalités existantes restent.
- ✓ Pas de changement en termes de droits d'accès pour les utilisateurs.
- ✓ Double authentification obligatoire pour les utilisateurs de facturation.
- ✓ Nouveau pop-up pour le motif de rejet de la facture.
- ✓ Statut dans les vues listes.
- ✓ Nouveaux champs dans les contacts.
- ✓ Nouveau menu pour le E-Reporting.



Combien coûte la plateforme agréée (PA) sur Odoo ?

- ✓ Pas de surcoût supplémentaire, la PA Odoo est gratuite sur Odoo Entreprise et Odoo Communautaire.



La Version 17 Odoo suffit-elle pour la réception des factures électroniques ?

- ✓ Oui, mais il est conseillé d'être au minimum en version 18, plus stable que la version 17.
- ✓ Les versions 16 et antérieures ne seront pas déployées.
- ✓ Une montée de version est donc nécessaire pour être en conformité.



Est-ce que les fonctionnalités sont disponibles sur Odoo Community 18 ?

- ✓ Oui. Les fonctionnalités liées à la réforme sont disponibles sur Odoo Community 18.



Comment les cas d'usage AFNOR sont-ils gérés dans Odoo ?

- ✓ Les cas d'usage sont **standard** dans Odoo. Ils ne nécessitent pas de paramétrages spécifiques PA pour la majorité des cas.



Quels critères pour choisir ma plateforme agréée (PA) ?

- ✓ Le choix est propre à chaque entreprise. Les critères importants à considérer sont : le **prix par facture**, l'**orientation**, la **connexion avec vos logiciels** et vos **besoins spécifiques**.



Faut-il être prêt avant le 1<sup>er</sup> septembre 2026 ?

- ✓ Non, ce n'est pas obligatoire. L'important est d'être prêt avant le 1<sup>er</sup> septembre 2026. Cependant, il est fortement recommandé d'anticiper pour éviter tout risque d'amende ou de retard. L'inscription anticipée permet d'accéder à un mode "test" pour vous familiariser avec la plateforme agréée.



### À RETENIR

Odoo vous permet d'anticiper sereinement la réforme grâce à une solution complète, conforme et évolutive, sans changer vos habitudes de travail.



Solution conforme



Aucune rupture dans vos usages



Évolutif et adapté à vos besoins



Sans surcoût supplémentaire

## 02.



# ACTIVATION DE LA PLATEFORME AGRÉÉE

Toutes les réponses pour activer la plateforme agréée Odoo et bien démarrer en toute sérénité.



### EN RÉSUMÉ

L'activation de la PA Odoo est simple, sécurisée et entièrement gérée depuis Odoo. Vous gardez la maîtrise et la flexibilité.



Qui peut activer la plateforme agréée ?

- ✓ Seul le **dirigeant de l'entreprise**, avec son adresse e-mail répertoriée lors de la création de l'entreprise sur le site du gouvernement, peut activer la plateforme agréée Odoo.
- ✓ Une **pièce d'identité** ainsi que la **signature** d'un document seront demandées pour approuver l'utilisation de la plateforme agréée Odoo.



J'ai déjà activé Peppol avec une autre PA, est-il facile de changer pour Odoo ?

- ✓ Oui, via le support Odoo, la **modification est rapide**. Déconnexion / reconnexion ou modification via le support, Odoo vous accompagne dans la transition.



Faut-il créer un compte Peppol pour utiliser la PA Odoo ?

- ✓ Oui, un compte Peppol sera **automatiquement créé** directement depuis Odoo lors de l'activation de la plateforme agréée.



Peut-on commencer avec une autre PA puis migrer vers Odoo ?

- ✓ Oui. Le choix d'une plateforme agréée **n'est pas définitif**. La loi prévoit explicitement la possibilité d'en changer. Vous pourrez migrer vers Odoo ultérieurement.



Comment se déroule une migration entre plateformes agréées ?

- ✓ La portabilité est encadrée par la loi, mais les **conditions commerciales** dépendent du contrat signé avec chaque plateforme. Avant de migrer, vérifiez les frais éventuels de résiliation, d'export ou de migration prévus dans vos conditions contractuelles.



### À RETENIR

L'activation de la PA Odoo est conçue pour être simple, sécurisée et évolutive. Vous restez libre de vos choix et accompagné à chaque étape.



Activation sécurisée et conforme



Démarrage rapide et guidé



Flexibilité et liberté de changement



Accompagnement par les experts ArkeUp

# 03.

## END-POINT, PEPPOL ET ANNUAIRE



Comprendre l'identification, les end-points et l'annuaire Peppol.



### EN RÉSUMÉ

Odoo simplifie la gestion des end-points et s'appuie sur l'annuaire Peppol pour identifier automatiquement vos interlocuteurs.



Qu'est-ce qu'une clé électronique / end-point ?

- ✔ L'end-point (ou identifiant) est l'**identifiant unique** de votre plateforme agréée (PA) sur le réseau Peppol. Dans la majorité des cas : votre SIREN ou SIREN\_XXX.



Dois-je demander l'end-point à tous mes clients ?

- ✔ Non, dans 95% des cas, Odoo **reconnait automatiquement** l'end-point de vos clients grâce à l'annuaire Peppol. Si un client possède plusieurs end-points, il faudra lui demander lequel utiliser.



Dois-je paramétrer l'end-point de chaque client dans Odoo ?

- ✔ Non, Odoo **calcule automatiquement** les end-points si la fiche contact est correctement renseignée. Un travail de vérification et de complétude des données reste nécessaire.



Si j'ai plusieurs sociétés sur Odoo, comment ça fonctionne ?

- ✔ Chaque société dispose de son **propre end-point** (identifiant). Si vous avez plusieurs établissements (branches), le multi-branches d'Odoo est utilisé : un end-point par branche.



Peut-on avoir une PA émission et une PA réception ?

- ✔ Oui, tout à fait. Vous pouvez avoir **deux plateformes agréées** distinctes : une pour l'émission et une pour la réception. Vous disposerez alors de deux end-points différents.



Peut-on avoir deux plateformes agréées (PA) ?

- ✔ Oui, il est possible d'avoir **deux PA** (une pour l'émission, une pour la réception). Pour Chorus Pro, rien ne change : il ne fait pas partie du périmètre de la facturation électronique.



Peut-on utiliser Peppol sans choisir Odoo comme PA ?

- ✔ Si vous vous connectez à Peppol depuis Odoo, **Odoo devient automatiquement votre plateforme agréée**. Vous ne pouvez pas utiliser Peppol sans avoir choisi une PA.



### À RETENIR

L'end-point est la clé de votre identification sur le réseau Peppol. Odoo automatise sa gestion pour vous faire gagner du temps et sécuriser vos échanges.



Identification unique et sécurisée



Annuaire Peppol intégré



Gestion automatique dans Odoo



Conformité et fiabilité des échanges

# 04.

## FACTURES CLIENTS ET FOURNISSEURS



Toutes les réponses aux questions liées à la création, réception et gestion des factures.



### EN RÉSUMÉ

Odoo vous accompagne dans la conformité des factures tout en simplifiant vos processus métiers.



Puis-je envoyer une facture avec plusieurs taux de TVA ?

- ✓ Oui, **une TVA par ligne**. Vous pouvez également utiliser le groupement de taxes ou les taxes fixes Odoo, qui créent automatiquement une ligne supplémentaire si nécessaire.



Pourra-t-on toujours lier une facture fournisseur à une commande d'achat ?

- ✓ Oui, le processus **reste inchangé**. Vous conservez toutes les fonctionnalités actuelles d'Odoo.



Que faire des factures provenant de pays hors réforme ?

- ✓ Le traitement reste **identique à aujourd'hui** : encodage manuel dans Odoo.



Pourquoi une facture peut-elle être rejetée ?

- ✓ Si une **information obligatoire** est manquante ou incorrecte, la facture sera rejetée. D'où l'importance de la qualité des données dans les fiches contacts.



Odoo rend-il obligatoires les données demandées par la PA ?

- ✓ Par défaut non, mais vous pouvez **rendre obligatoires** les champs sur l'interface afin d'éviter tout rejet de facture.



Les end-points de mes clients sont-ils à paramétrer dans Odoo ?

- ✓ Non, Odoo **calcule automatiquement** les end-points si la fiche contact est correctement renseignée. Un travail de vérification des données reste nécessaire.



Comment gérer les factures sans TVA à l'international ?

- ✓ Vers un pays soumis à la réforme : **TVA à 0%** obligatoire. Vers un pays non soumis : envoi de la facture selon la méthode classique.



### À RETENIR

La qualité des données et le bon paramétrage des contacts sont la clé pour garantir des échanges fluides et conformes.



Données complètes et fiables



Paramétrage adapté dans Odoo



Moins de rejets, plus de fluidité



Conformité assurée

# 05.

## COMPTABILITÉ, TVA ET EXPERT-COMPTABLE



Toutes les réponses pour comprendre l'impact sur votre comptabilité, la TVA et la collaboration avec votre expert-comptable.



### EN RÉSUMÉ

Odoo s'intègre à vos processus comptables et facilite la transmission des données à votre expert-comptable, tout en vous laissant la maîtrise de vos déclarations.



**Mon expert-comptable demande plus d'informations, comment la PA Odoo gère-t-elle cela ?**

- ✓ Odoo couvre **80 % des demandes courantes**. Pour des besoins spécifiques, les équipes *ArkeUp* sont mobilisées pour apporter les modifications nécessaires à votre entreprise. Le format UBL utilisé est un standard complet et évolutif.



**Puis-je utiliser la PA Odoo et faire ma comptabilité en dehors d'Odoo ?**

- ✓ Oui, vous pouvez utiliser Odoo comme PA et exporter **les données comptables en XML** vers votre logiciel de comptabilité.



**Mon logiciel comptable peut-il récupérer les factures reçues via Odoo ?**

- ✓ Oui. Si votre logiciel est une plateforme agréée, vous pourrez récupérer directement vos factures. Sinon, Odoo peut transmettre les factures en **XML via API** ou, dans le cas d'un cabinet comptable, en **PDF** ou **via API** après réception.



**Puis-je utiliser Odoo uniquement pour les factures et laisser la comptabilité à mon expert-comptable ?**

- ✓ Oui, à condition que toutes les **informations obligatoires** (factures, paiements, etc.) soient saisies dans Odoo. Ces données sont ensuite transmises à la DGFIP via l'e-reporting.



**L'e-reporting remplace-t-il la déclaration de TVA ?**

- ✓ Non. L'e-reporting **ne remplace pas la déclaration** de TVA. Il permet à l'administration de contrôler vos données et de les comparer à votre déclaration.



**Odoo fait-il la déclaration de TVA à ma place ?**

- ✓ Non. Odoo calcule nativement la TVA collectée et déductible, les montants par taux, les opérations intracommunautaires, les bases imposables et les écritures de régularisation. Odoo vous fournit un **rapport TVA** prêt pour votre déclaration, mais **ne la transmet pas** à votre place.



### À RETENIR

Odoo vous permet de rester conforme à la réforme tout en conservant la liberté de travailler avec l'outil comptable et l'expert-comptable de votre choix.



Données fiables et centralisées



Transmission simple et sécurisée



Collaboration facilitée avec votre expert-comptable



Conformité et traçabilité assurées

# 06.

## E-REPORTING ET CAS PARTICULIERS



Des réponses aux situations spécifiques et aux cas d'usage particuliers.



### EN RÉSUMÉ

Odoo couvre la majorité des cas d'usage et s'adapte aux situations particulières de votre activité grâce à des fonctionnalités dédiées et flexibles.



Comment fonctionne l'e-reporting pour les points de vente (POS) ?

- ✔ Il existe un **module e-reporting dédié** pour le POS. Si une facture est créée, le flux classique est transmis à la DGFIP. Sinon, c'est le ticket Z de clôture qui permet le transfert des données.



Je dois recevoir les factures en 2026 mais émettre en 2027, comment faire ?

- ✔ Il existe une **option à décocher** pour désactiver l'émission des factures et l'e-reporting.



L'e-reporting remplace-t-il la déclaration de TVA ?

- ✔ Non. L'e-reporting **ne remplace pas** la déclaration de TVA. Il permet à l'administration de vérifier et de comparer les données avec votre déclaration de TVA.



Nous émettons des factures en EDI pour certains clients. Que se passe-t-il avec la réforme ?

- ✔ À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026, **toutes les factures doivent passer par une plateforme agréée (PA)**, y compris les flux EDI. Odoo vous permet de centraliser et de transmettre tous vos flux dans le respect de la réforme.



Comment les différents cas d'usage doivent-ils être paramétrés dans Odoo ?

- ✔ Les cas d'usage sont **standardisés** selon le référentiel AFNOR. Dans la plupart des cas, aucun paramétrage spécifique n'est nécessaire dans Odoo.



### À RETENIR

Odoo s'adapte à vos besoins spécifiques et vous accompagne dans tous les cas d'usage de l'e-reporting pour assurer votre conformité en toute sérénité.



Solutions adaptées à chaque activité



Conformité et traçabilité



Paramétrage simple et flexible



Sécurité et fiabilité des données

## 07.

# CAS PARTICULIERS ET ADMINISTRATION PUBLIQUE



Des réponses aux situations spécifiques  
et aux échanges avec l'administration publique.



### EN RÉSUMÉ

Odoos s'adapte aux cas particuliers et aux évolutions à venir pour accompagner les échanges avec l'administration publique.



**Est-ce que l'envoi Chorus pro va passer par la PA ?**

✔ **Non pas encore**, Chorus n'est pas encore concerné par la PA mais il va le devenir dans les mois à venir.



**L'entreprise pourra-t-elle conserver ses deux adresses mails (une pour l'émission client, une pour les fournisseurs) ou vaut-il mieux avoir une adresse unique à transmettre au PPF (Portail Public de Facturation) ?**

✔ **Là il n'y a plus de facture par mail**, mais directement par la plateforme agréée.



## VOUS NE TROUVEZ PAS VOTRE RÉPONSE ?

Les équipes ArkeUp eDoo restent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans votre mise en conformité avant le 1<sup>er</sup> septembre 2026.

☎ **+33 (0)1 79 97 36 20**

✉ **contact@arkeup.com**